

Quatre nouvelles maisons en accession à la propriété

Poursuivant sa volonté de développer sa politique du logement,

Yvonne Lebourg, maire, a inauguré quatre nouvelles maisons en accession à la propriété.

De jeunes ménages peuvent ainsi s'installer dans la commune

C'est en présence de nombreux élus que quatre maisons récemment terminées, ont été inaugurées, parmi eux, Olivier de Mazière sous-préfet, Jean-François Bloc et Mme Vatignier respectivement président et vice-présidente de la commission logement à la communauté de commune Saône et Vienne, Bruno Bienaimé, conseiller général et Martial Hauguel, conseiller général du canton de Bacqueville.

Le dossier concernant la construction d'un groupe de quatre maisons en accession à la propriété qui aura mis dix ans à aboutir, est une grande

satisfaction pour le conseil municipal et démontre sa volonté de mettre le cap sur le développement du logement. "Nous avons le sentiment d'avoir bien œuvré pour la communauté, car nous savons combien il est difficile à notre époque pour de jeunes ménages d'accéder à la propriété. Les nouveaux occupants n'auraient jamais pu acheter un terrain au cours actuel sans l'aide magistrale de la commune" confie Yvonne Lebourg, Maire.

C'est en effet, il y a une dizaine d'années, sur les conseils d'un des neufs héritiers (dont certains avaient disparu) que la commune décide d'acheter le

terrain de la famille Hédin. "Je ne dirai pas ce matin toutes les démarches et les soucis qu'elles auront coûté à l'assemblée communale et à Mme Vatignier. Nous vous les livrons la joie au cœur".

Cap sur le logement.

Ces quatre accessions à la propriété complètent une action en matière de politique de logement déjà réalisée, mais entament aussi une volonté de la développer.

En effet, en 1994 dix-sept logements ont été érigés avec Sodineuf, puis dix autres en 2003 avec l'OPAC,



Les élus ont inauguré les nouvelles habitations qui accueilleront de jeunes ménages.

simultanément à l'aménagement du centre bourg.

Actuellement le conseil municipal projette la mise en place d'une carte communale afin de disposer de nouveaux

terrains pour un développement progressif de la population.